

# "PRENEZ SOIN DE VOUS ET DES AUTRES"



## Agenda Communal

Janvier-Février 2021

Bulletin officiel de la Commune de Villers-la-Ville



### Sommaire

- P2: Edito
- P2: Sécurité publique
- P3: Politique
- P4 Environnement
- P6 Travaux
- P7: Climat-Energie
- P7: Animaux
- P8: Mobilité
- P8: Cohésion sociale
- P8: Participation citoyenne
- P9: Culture
- P10: Jeunesse
- P10: GAL
- P11: Commerçants & indépendants
- P12: Police



Suivez aussi l'info sur fb "1495 - Commune de VillerslaVille"

Bulletin officiel de la Commune de Villers-la-Ville - Editeur Responsable: Julie Charles - Site: <http://www.villers-la-ville.be>

E-mail: [villers-la-ville@skynet.be](mailto:villers-la-ville@skynet.be)

Date limite de réception des informations pour la prochaine parution: vendredi 27 janvier 2021

## Edito

### Le Bourgmestre vous souhaite ses bons vœux

Chères Villersois,  
Chers Villersois,  
Chers amis,

En ce début d'année, les vœux que je souhaite vous présenter ont une saveur particulière. L'année 2020 a été catastrophique pour certains, une épreuve pour beaucoup et difficile pour tous. Néanmoins, il apparaît que cette année 2021 s'annonce plus douce, le vaccin va arriver et, avec lui, nous pourrons reprendre une vie plus « normale ».

En 2020, Villers-la-Ville n'a pu connaître sa vie sociale, culturelle, associative ou sportive qui rendent nos villages si atypiques et chaleureux. 2021 connaîtra certainement un début d'année au ralenti mais, mois après mois, nos efforts finiront très certainement par payer et cette nouvelle année reprendra petit à petit un rythme tel que nous l'aimons. Je vous souhaite à toutes et tous une merveilleuse année 2021, qu'elle vous apporte santé, bonheur et soit le signe d'un réel renouveau. Qu'elle soit une véritable invitation à vivre pleinement chaque instant.

Gardons l'espoir et ne relâchons pas encore nos efforts.  
Prenez soin de vous, prenez soin des autres.

Emmanuel Burton,  
Votre Bourgmestre

## Sécurité publique

### Quelques conseils pour un déneigement optimal

L'hiver pointe tout doucement le bout de son nez. Il est utile de rappeler quelques consignes essentielles afin d'assurer la sécurité de la population et le bon dégagement de la voirie. Le règlement de Police prévoit notamment que, par temps de gel, il est interdit de déverser ou de laisser s'écouler de l'eau sur la voirie publique et qu'en cas de chute de neige, tout riverain est tenu de débayer le trottoir devant son habitation. Le salage et le déblaiement des routes représentent un travail considérable et sont organisés suivant un ordre de priorité établi :

1. Les voies empruntées par les services de bus et les véhicules de secours;
2. Les routes principales ainsi que celles desservant les bâtiments publics et/ou communaux;
3. Les voies secondaires ;
4. Les lotissements.

En pratique, il faut compter environ quatre heures pour déneiger l'ensemble de la Commune après des chutes de neige. Nous rappelons également que les Nationales 93 et 275 appartiennent au SPW et ne sont en l'occurrence pas dégagées par notre Commune. En outre, chaque habitant peut faciliter la tâche des ouvriers communaux en respectant les consignes suivantes :



- Eviter de stationner sur la voirie afin de faciliter le passage du chasse-neige;
- Respecter les distances de stationnement dans les rues à parking alternatif;
- Interdiction de s'engager dans les voiries fermées pour cause de congères;
- Adapter sa conduite et augmenter un maximum les distances de sécurité avec les autres usagers de la route, même à l'arrêt;
- L'utilisation de pneus hiver est fortement recommandée;
- Redoubler de prudence si la voirie vient à peine d'être salée car l'efficacité du sel dépend du passage des véhicules.



## Retour sur quelques décisions du Conseil communal du 30 octobre 2020

### FABRIQUES D'ÉGLISES

#### Marbais :

- Election de Monsieur Etienne Calbert, en qualité de Trésorier, en remplacement de Monsieur Michel Debroux;
- Election de Monsieur Francis Germeau, en qualité de Président du Conseil;
- Election de Monsieur Simon Lebrun, en qualité de Secrétaire du Conseil.

#### Mellery :

- Election de Madame Marie Martine Lienart, en qualité de Présidente du Conseil;
- Election de Monsieur Olivier Carton de Wiart, en qualité de Secrétaire du Conseil;
- Election de Monsieur Freddy Dessy, en qualité de membre du Bureau des Marguilliers.

### FINANCES

- Budget communal 2020 : approbation des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 de l'exercice 2020;
- Centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2021 : 2500 centimes additionnels communaux au précompte immobilier perçus par l'Administration des Contributions directes;
- Comptes annuels du CPAS pour l'exercice 2019 : approbation des comptes annuels du CPAS pour l'exercice 2019;
- Budget du CPAS pour l'exercice 2020 : approbation des modifications du budget ordinaire;
- Bilans et comptes de la Régie Communale Autonome pour l'exercice 2019 : approbation.

### TOURISME

- Approbation des nouveaux statuts et du contrat programme 2021-2023 de l'ASBL Maison du Tourisme du Brabant wallon.

### POLICE

- Zone de Police Orne-Thyle : autorisation de recours à l'utilisation visible de caméras mobiles ANPR.

### IMMONDICES, RÉSIDUS MÉNAGERS, DÉCHETS, COLLECTE

- Etablissement d'une taxe annuelle communale sur l'enlèvement des immondices pour l'exercice 2021;
- Tarification des sacs poubelles pour l'année 2021 : 1,25€/pièce pour un sac de 60 litres – 0,625€/pièce pour un sac de 30 litres. Sac compostable à 0,5€/pièce pour un sac de 25 litres;
- Convention de gestion des sacs poubelles communaux payants : approbation du texte du nouvel avenant à la Convention initiale du 09 décembre 1999 déterminant les détails et les modalités de la gestion complète de la problématique des sacs, fixant le prix de vente et concédant une ristourne aux différents points de vente;
- Coût-vérité budget 2021 : approbation et arrêt du taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages (détails en page 5);
- Convention de dessaisissement entre la commune de Villers-la-Ville et l'InBW pour la gestion de la collecte des ordures ménagères et des déchets organiques : approbation de la Convention.

### PERSONNEL COMMUNAL

- Approbation du nouveau statut administratif et pécuniaire du personnel communal;
- Approbation du nouveau règlement de travail du personnel communal;
- Désignation d'un responsable des traitements des données.

### POINTS SUPPLÉMENTAIRES

- Motion 5G – 5G Light : adhésion à la position du Gouvernement wallon, définie dans la DPR 2019-2024 qui stipule qu'aucun déploiement de la 5G ne doit avoir lieu avant qu'une évaluation complète soit réalisée sur le plan environnemental, de la santé publique, de l'efficacité économique, de la sécurité des données et du respect de la vie privée;
- Motion d'affiliation à l'ASBL « Territoire de la mémoire » : décision d'entamer les démarches en vue d'une adhésion au réseau et d'inscrire au budget 2021 les crédits nécessaires à cette adhésion.



## Environnement

### Du renfort pour la propreté publique



**Un peu de soutien à nos ouvriers ! Le cheval de trait Quinoa et son équipe ramassent les déchets le long de nos rues. Un projet communal mis en place grâce au soutien de la Wallonie.**

Les Echevins Julie Charles et Marc Druetz, en charge de l'Environnement et du Bien-être animal ont donné le départ de cette opération. Une action efficace et de sensibilisation qui a été renouvelée durant 5 jours, au rythme d'un jour par semaine, fin 2020 et qui se prolongera en 2021. Le cheval et l'équipe de la Cordiante ont pu parcourir beaucoup de nos rues. La Commune avait pointé avec eux les endroits les plus problématiques.

Au terme de la première journée, le 24/11, l'attelage et son équipe de la Cordiante avaient, par exemple, parcouru la rue de l'Abbaye, les parkings de l'Abbaye, le bois de l'étoile, la rue Notre Dame, la gare de Villers, l'avenue Pont des Prêcheurs, l'avenue des Peupliers, la rue de Marbaix, les Avenues Arsène Tournay et Speeckaert, y compris les parkings 'de la pharmacie' et de 'chez Courtain'. Ils ont également vidé les poubelles rencontrées sur le chemin.

Outre les déchets habituels ( canettes, papiers, mégots,...), ils ont aussi récolté divers objets abandonnés qui ne rentraient pas dans les sacs : un barbecue, un miroir, deux vestes pourries sous un arbre, un parapluie, une bassine,...

#### Une action sur 3 ans

La Commune s'est engagée pour une collaboration sur trois ans. « *Nous espérons aussi pouvoir faire découvrir le cheval de trait et ses usages dans nos écoles,* explique Julie Charles, Echevine de l'Environnement. *Le Covid nous rend cette action impossible pour le moment. Peu importe car pour l'instant, l'action profitera au cadre de vie de chacun et offrira le plaisir de (re)découvrir l'un des usages du cheval de trait.* » Nous remercions aussi Valère Marchand de Sart-Dames-Avelines pour son soutien dans le montage de ce projet.



### Formations sur le rôle des insectes mellifères dans nos écoles



Fin novembre et début décembre, les élèves de deuxième primaire des écoles communales ont profité de formations du Centre Régional d'Initiation à l'Environnement (CRIE) sur l'importance des insectes mellifères. Une formation offerte par la Commune. L'objectif pour les enseignantes étant de rebondir sur différents aspects de la vie des ces insectes pour illustrer le cours d'éveil.





## Environnement (suite)

### Une nouvelle haie champêtre et fleurie pour le hall de voirie

Avec le soutien de la Province du Brabant wallon, c'est une haie champêtre et fleurie qui a été plantée à l'arrière du dépôt communal situé rue du Châtelet à Tilly. Cette haie vise notamment à créer un véritable écran végétal entre la voirie régionale N275 et le bâtiment public destiné aux ouvriers communaux ainsi qu'au stockage des engins, véhicules et matériel communaux. Près de 250 plants y ont été plantés par le service Espaces Verts !



### Appliquer le coût-vérité au traitement de nos déchets

**Les possibilités de tri des déchets et de traitements se multiplient. C'est une bonne nouvelle pour l'environnement mais une moins bonne pour le citoyen. Il doit mettre la main à son portefeuille pour contribuer à l'augmentation de ces coûts de traitements et de collecte.**

Ce 30 octobre 2020, le Conseil communal a, une nouvelle fois, approuvé l'adaptation nécessaire des montants de la taxe sur les déchets ménagers et assimilés, à savoir :

- 50 € pour les isolés;
- 80 € pour les ménages de 2 personnes;
- 110 € pour les ménages de 3 personnes et plus, sociétés/indépendants et secondes résidences.

Ils ont dû être revus à la hausse, conformément à la réglementation wallonne. Les Communes doivent impérativement facturer entre 95 et 110% des coûts de l'enlèvement et du traitement des déchets. L'objectif est de conscientiser la population en l'invitant à trier et à réduire la quantité de déchets produits.

Actuellement, la moyenne des déchets traités pour la zone InBW (27 Communes du Brabant wallon + Braine-le-Comte) est de 141 kg/an/habitant et pour Villers-la-Ville, plus particulièrement, on atteint 136,60 kg/an/habitant. Depuis plusieurs années, la tendance est à la diminution. L'objectif étant d'atteindre à terme 100 kg par habitant par an.

Malheureusement, bien que les quantités collectées en porte-à-porte diminuent, les coûts de collecte et de prise en charge des déchets augmentent. Les prix remis lors des nouveaux marchés publics de collecte pour le même service sont plus élevés que par le passé. De nouvelles directives apparaissent, imposant d'élargir les collectes ou encore les types de déchets repris sur les recyparcs.

Toutes ces ambitions pour tendre vers le zéro déchet représentent un coût ! Un coût qu'il faut répercuter sur le citoyen dans le cadre de l'obligation d'exécution du coût-vérité !

#### **Dès mai 2021, collecte des organiques**

La Commune de Villers-la-Ville a décidé de mettre en place une collecte séparée des déchets organiques dès mai 2021 sur son territoire, anticipant ainsi la Directive européenne imposant la collecte séparée des biodéchets d'ici l'horizon fin 2023. Toutes les informations utiles sur cette nouvelle collecte seront détaillées dans votre agenda de mars-avril 2021.

#### **Des perspectives de coûts encore à la hausse**

Durant les vacances d'été 2021, le démarrage de la collecte des P<sup>+</sup>MC (élargissement de la notion de PMC aux films, barquettes, pots de yaourt et autres emballages en plastique...) prendra également place en Brabant wallon. Malheureusement, si c'est une bonne nouvelle pour l'environnement, c'est une moins bonne nouvelle pour les budgets communaux et le portefeuille des citoyens !

Les estimations de Fost Plus sont que l'élargissement aux P<sup>+</sup>MC va permettre de sortir du sac des ordures ménagères près de 6 à 8 kg de plastiques supplémentaires.

Le transfert de ces plastiques vers le sac bleu va provoquer une diminution du nombre de sacs blancs payés par la population. Selon les estimations de l'intercommunale, la réduction des recettes de la vente des sacs blancs pour les Communes pourrait atteindre environ un million d'euros par an sur l'ensemble de la zone InBW.

A noter que ce nouveau système de tri impacte également les Communes qui pratiquent la collecte via des conteneurs à puces vu la diminution du nombre de levées.



## Travaux

### Travaux des Arcades : des news du chantier

**Le chantier de reconstruction des Arcades de l'ancienne pharmacie de l'Abbaye de Villers-la-Ville est actuellement en "hivernage" et les travaux reprendront dès que les températures nocturnes dépasseront à nouveau 4°C.**

A ce stade, tout le registre inférieur a été reconstruit. Les pierres de cette partie sont réparées et/ou taillées à neuf. Les six arcs sont tous remontés et le parement en pierre blanche sur l'arc Est a été taillé et placé autour des arcs. Les reins de voûte ont été reconstitués avec les briques d'origine des arcs. En novembre, les voiles béton destinés à reprendre la structure du registre supérieur ont été coulés.

Pour suivre l'état de la circulation, nous vous invitons à vous rendre régulièrement sur le site web de la commune [www.villers-la-ville.be/arcade](http://www.villers-la-ville.be/arcade) ou sur la page Facebook de la commune. Vous y retrouverez toutes les mises à jour relatives aux éventuelles fermetures de la voirie.

Vous pouvez également joindre directement **Galère SA au 0478/73.06.55.**



### Zoom sur les chantiers communaux

**La période hivernale oblige nos ouvriers communaux à se préparer à sortir rapidement des starting-blocks afin d'effectuer diverses opérations de déneigement ou d'épandage de sel sur nos routes communales. En plus de ces interventions urgentes, certains chantiers sont également au planning de ce premier semestre 2021 :**

- \* La piste cyclable entre le « triangle » de la rue de Chassart et les deux limites de Wagnelée et de Villers-Perwin sera complètement refaite dans le but de connecter les Communes;
- \* Les trottoirs situés rue de l'Enfer à Mellery seront réalisés depuis la rue de Strichon jusqu'à la rue de l'Abbaye, sur le côté droit.

- \* Le parking de la Maison Communautaire de Marbais est à épingleur tant la besogne est considérable. L'aménagement de la « nouvelle » partie a été terminée vers la fin du mois de novembre alors que les réparations de l'ancienne partie sont en cours de finition. Le stationnement aux abords de ce parking et plus globalement à la rue de Priesmont n'a eu de cesse de poser de gros embarras de circulation et des situations d'énerverment tant pour les riverains que pour les automobilistes. D'un point de vue de la mobilité, l'aménagement du parking va donc permettre de désengorger la voirie, de rendre plus fluide le passage des voitures et d'éviter le carrefour dit du "1830".



## Le Comité de Pilotage du Plan Energie-Climat est sur les rails !



La Commune de Villers-la-Ville adhère à la Convention des Maires depuis le 3 avril 2019. Dans ce cadre, elle s'engage à :

- \* Réduire les émissions de CO2 (et éventuellement d'autres gaz à effet de serre) sur son territoire d'au moins 40% d'ici 2030 (par rapport aux émissions de 2006), grâce notamment à une meilleure efficacité énergétique et à un recours accru à des sources d'énergies renouvelables;

- \* Renforcer sa résilience en s'adaptant aux incidences du changement climatique.

Cet engagement se traduit notamment par la mise en place, dans les deux ans suivant la date de la décision d'adhésion à la Convention, soit pour le 3 avril 2021, d'un Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC).

Afin d'élaborer ce plan, un Comité de pilotage a été constitué. Ce Comité réuni des riverains, un représentant du CPAS, des conseillers communaux, l'Echevine du Climat, Julie Charles ainsi que l'Echevin de l'Énergie, Marc Druetz.

Il se veut représentatif de la population villersoise et a pour but, outre l'élaboration du plan, d'assurer le suivi et la mise en œuvre des actions qui seront définies dans le plan.

La première réunion du Comité a permis de clôturer la première partie du plan reprenant l'inventaire des émissions, l'estimation du potentiel de production d'énergie renouvelable et l'évaluation de la vulnérabilité du territoire villersois aux changements climatiques.

La deuxième réunion permettra d'entrer dans le vif du sujet par la détermination des actions qui seront mises en œuvre sur le territoire communal pour garantir à la Commune de Villers-la-Ville le respect ses engagements pour le climat.

Tous les deux ans, un rapportage à la Convention des Maires sera effectué afin d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre des différentes actions définies ainsi que l'adéquation des mesures prises par rapport aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

## Animaux

### Obligation d'identification, d'enregistrement et de stérilisation des chats domestiques

**Pour rappel, depuis le 1er novembre 2017, tous les chats qui naissent doivent être identifiés, enregistrés et stérilisés.**

La stérilisation est également obligatoire pour tous ceux nés avant cette date.

Il n'est permis d'acquérir un chat, à titre gratuit ou onéreux, que s'il est identifié, enregistré et stérilisé.

Une base de données commune aux 3 régions du pays a été mise en place pour recueillir les données des chats identifiés et les données de leur responsable. Elle est consultable sur Internet via le site : <https://online.catid.be/>. Cette base est notamment utile pour retrouver le propriétaire d'un chat perdu ou abandonné. Il est donc important d'identifier et d'enregistrer son chat et ce, même s'il est né avant le 01 novembre 2017.

**Chats errants ? Des solutions existent**

Vous avez déjà certainement croisé un chat errant sur le territoire communal ou même dans votre jardin. Savez-vous qu'un couple de chats errants peut être à l'origine de la naissance de 20.736 chats en seulement 4 ans ! Des

chiffres suffisamment alarmants pour que la Commune de Villers-la-Ville ait décidé de s'occuper activement de cette situation.

**Deux solutions sont proposées :**

1. Capturer les chats errants et les stériliser avant de les relâcher à l'endroit où ils ont été pris;
2. Capturer les chats errants et les emmener dans un refuge.

**Comment agir ?**

Assurez-vous qu'il s'agisse bien de chats errants, qu'ils n'appartiennent pas à vos voisins (faites le tour de votre quartier pour vous renseigner) et n'attendez pas que le nombre de chats se multiplie, contactez l'Administration communale au 071/87.03.89/81 ou 88 soit par mail [environnement@villers-la-ville.be](mailto:environnement@villers-la-ville.be) ou [christel.baudelet@villers-la-ville.be](mailto:christel.baudelet@villers-la-ville.be) ou [florence.vandertaelen@villers-la-ville.be](mailto:florence.vandertaelen@villers-la-ville.be).

La Commune peut prendre en charge les frais liés à la capture et/ou à la stérilisation.

## Mobilité

### Un nouveau balisage pour nos sentiers

La Commission des Chemins et Sentiers du Syndicat d'Initiative et la Commune de Villers-la-Ville préparent depuis plusieurs semaines un nouveau balisage de nos sentiers. La mise en place devient concrète !

Après une analyse fine des différents carrefours, près de 180 panneaux et quelques dizaines de poteaux ont été commandés et livrés. La mise en place a été entamée le mardi 7 décembre avec des installations rue de Sart, aux Quatre Chênes, à l'Abbaye, à la Chapelle Notre-Dame des Affligés de Villers, à Strichon, à Mellery, etc.

Merci aux bénévoles qui soutiennent cette vaste opération. Le groupe reste ouvert à toutes candidatures pour étoffer ses rangs: [sivillerslaville@skynet.be](mailto:sivillerslaville@skynet.be).



## Cohésion sociale

### Action "Boîte jaune"



Delphine Haulotte, Echevine en charge de la Santé, organise, en collaboration avec le Collège communal, l'action « Boîte jaune ». Cette action consiste à mettre à disposition, pour les citoyens villersois de 70 ans et plus, une boîte de couleur jaune qui contiendra des informations médicales ainsi que des données qui pourraient s'avérer utiles en cas d'urgence.

Ainsi, en cas de perte de mémoire ou de connaissance ou de disparition, celle-ci facilitera le travail des services de secours afin de fournir une rapidité d'intervention des soins à donner. Cette boîte sera placée dans le frigo.

1238 courriers ont été adressés aux intéressés pour les inviter à venir retirer la boîte auprès du service Affaires Sociales – Cohésion sociale de l'Administration communale. Pour rappel, elle est disponible, sur présentation de la carte d'identité et sur rendez-vous auprès de Madame Cindy Tielemans, Cheffe de projet PCS au 071/87.03.84 - [affairesociales@villers-la-ville.be](mailto:affairesociales@villers-la-ville.be).



## Participation citoyenne

### Création d'un sentier participatif en lien avec l'art



Delphine Haulotte, Echevine du Tourisme, du Patrimoine et de la Participation citoyenne, en collaboration avec le Collège communal, le Syndicat d'Initiative, le cercle des Artistes et Artisans ainsi que Françoise Massart, a décidé de mettre à l'honneur un sentier communal participatif.

**Artistes locaux motivés, faites vous donc connaître afin d'égayer le sentier de vos oeuvres** : Land Art, peintures, sculptures, installations, etc. Elles seront, si possible, participatives et éventuellement éphémères. Elles pourront évoluer avec le temps.

Si vous êtes intéressé(e)s, vous pouvez prendre contact par mail via l'adresse suivante : [delphine.haulotte@villers-la-ville.be](mailto:delphine.haulotte@villers-la-ville.be). Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 10 février 2021.





## Participation citoyenne (suite)

### Soyez solidaires pour la 51<sup>ème</sup> campagne Iles de Paix!

Situation sanitaire oblige, vous croiserez certainement moins de vendeurs qu'habituellement lors de la **prochaine campagne des Iles de Paix ces 15, 16 et 17 janvier 2021**.

Qu'à cela ne tienne, restons plus que jamais mobilisés et solidaires. C'est pour cela que nous vous proposons des alternatives pour continuer à soutenir les projets **d'Iles de Paix**.

En plus des objets habituels (le module, le bracelet, le BAP et le sac à vrac), vous pourrez découvrir une nouveauté cette année; l'emballage alimentaire à la cire d'abeille.



#### Où trouver les objets Iles de Paix ?

\* Le webshop : Précommandes possibles dès la mi-décembre. [www.ilesdepaix.org](http://www.ilesdepaix.org)

\* Dans les commerces de proximité : vous retrouverez également les objets des Iles de Paix dans certains commerces de l'entité. Ouvrez l'oeil !

\* La chaîne de solidarité : A nous de jouer !

Devenez vendeurs tout près de chez vous et vendez à votre entourage proche (famille, amis, collègues...) les modules d'Iles de Paix. Chaque geste solidaire compte ! Intéressé-e ? Contactez Bénédicte 0479/81.19.15 ou Fabienne 0494/94.20.67

\* En rue : si cela est autorisé au moment de la campagne, de petits stands de vente seront mis sur pied dans différents endroits de l'entité (en respectant les règles sanitaires en vigueur).

#### Soutenez-nous différemment via la plateforme digitale de collecte de dons

Créez ou soutenez une collecte de dons en ligne via la plateforme digitale. Disponible dès début décembre. BE97 0000 0000 4949 – déduction fiscale dès 40 € par an.

MERCI

Déjà 51<sup>ème</sup> fois merci

De rester mobilisés

De rester solidaires



Soutenez des milliers de familles d'agriculteurs ! Achetez nos objets en rue ou en ligne, faites un don ou organisez votre collecte en ligne. Rendez-vous sur [www.ilesdepaix.org](http://www.ilesdepaix.org)

**Pour l'entité de Villers-la-Ville : Bénédicte VENNEKENS 0479/81.19.15 et Fabienne JURDANT 0494/94.20.67**

## Culture

### Rendez-vous en 2022 pour la prochaine édition de la Foire du Livre



Chers amis villersois, en raison de la crise sanitaire que nous traversons, le rendez-vous annuel de la Foire du livre prévu le week-end des 6 et 7 février 2020 est annulé. Toute l'équipe organisatrice ne souhaite prendre aucun risque avec la santé de celles et ceux qui contribuent au succès de cet événement.

Nous vous informerons de la prochaine date dès que nous serons autorisés à reprendre nos activités. D'ici là portez-vous bien et prenez soin de vous et des autres.



## Jeunesse

### Des ateliers « influenceurs et influenceuses » pour les jeunes

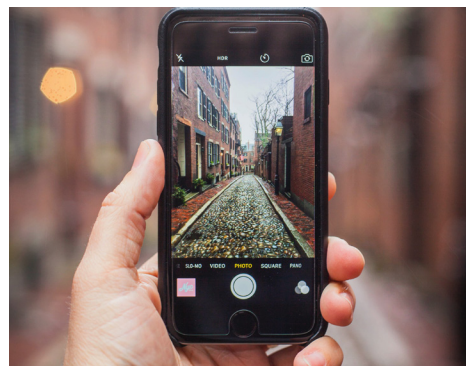
La commune de Villers-la-Ville et sa Première Echevine en charge de la Jeunesse Anne-Michèle Pierard ainsi que son Bourgmestre Emmanuel Burton, en partenariat avec le GAL Pays des 4 Bras se sont retroussés les manches pour proposer 4 ateliers « Influenceurs & Influenceuses ». Deux d'entre eux ont déjà eu lieu en novembre dernier et les deux autres se dérouleront au mois de janvier. A vos agendas !

**Gratuits et destinés aux jeunes de 12 à 18 ans, les deux derniers ateliers auront lieu les mercredis 13 et 27 janvier à partir de 14h en mode virtuel via Zoom** (il n'est pas nécessaire d'avoir participé aux deux premiers pour prendre part aux 3ème et 4ème ateliers). Après s'être essayés au métier d'influenceur avec la découverte d'applications telles que Squeezie, Tik Tok ou « Fast and Curious » lors du premier atelier et apprivoisés Youtube, Instagram ou encore Twitch durant le second, les participants vont pouvoir découvrir d'autres thématiques. En effet, ils réaliseront une vidéo (pour Youtube, Instagram ou Tik Tok) visant à mettre en avant un élément de leur Commune.

Pour cela, ils seront accompagnés par Action Médias Jeunes, qui leur fournira toutes les informations nécessaires. La séance du 13 janvier sera consacrée à la réalisation de cette vidéo et celle du 27 janvier à sa diffusion ! Les participants pourront commenter les vidéos des uns et des autres lors d'un grand Live !

Le nombre de places étant limité, ne tardez pas à vous inscrire via le lien suivant : <https://forms.gle/YTW9VR9p7AcVQgcm9> Chaque participant recevra un lien Zoom pour pouvoir se connecter. Plus d'infos sur les ateliers : <https://paysdes4bras.be/nos-projets/jeunesse/>

**Informations supplémentaires auprès de Anne-Michèle PIERARD - [annemichele.pierard@villers-la-ville.be](mailto:annemichele.pierard@villers-la-ville.be)**



## Groupe d'Action Locale

### Quoi de neuf du côté du GAL ?

**Le GAL Pays des 4 Bras poursuit ses missions de soutien en faveur du développement local à travers ses propres projets ou ceux d'acteurs et de citoyens et vous fixe rendez-vous en 2021 pour les formations suivantes :**

**\* Transformer pour mieux valoriser les productions maraichères**

Après un premier essai concluant à Sart-Dames-Avelines, le GAL projette plusieurs formations à la transformation de légumes produits sur le territoire.

Ces formations sont destinées à nos producteurs locaux et d'autres (futurs) professionnels du secteur, qu'ils soient maraichers, traiteurs ou candidats en reconversion. Les prochains modules devraient se tenir dans les cuisines de l'Abbaye, le mardi 19 janvier et le lundi 22 février.

Inscrivez-vous à nos formations et retrouvez plus d'informations sur [www.paysdesbras.be/formation](http://www.paysdesbras.be/formation) ou via [formation@paysdes4bras.be](mailto:formation@paysdes4bras.be)

**\* #jemangelocal : Favoriser nos circuits-courts et l'alimentation de qualité !**

Le GAL Pays des 4 Bras souhaite promouvoir des produits locaux de qualité, favoriser les échanges entre les producteurs et les consommateurs et conscientiser les consommateurs à la qualité et à la saisonnalité des produits issus du territoire. La campagne #jemangelocal a pour but de mettre en valeur le savoir-faire artisanal de nos producteurs, parallèlement à plusieurs initiatives locales.

Retrouvez une soixantaine de producteurs de Villers-la-Ville, Genappe ou Les Bons Villers, dans notre répertoire en ligne sur notre site [www.paysdes4bras.be](http://www.paysdes4bras.be) ! Et pour vous y rendre à vélo, n'hésitez pas à consulter notre boîte à outils de la mobilité douce, à consulter également sur notre site.

**\* Des balades pour découvrir le patrimoine en famille**

Les carnets de promenade « Les Trésors du Pays des 4 Bras » contiennent un itinéraire pédestre, des énigmes et des petits jeux d'observation pour vous faire découvrir le patrimoine en empruntant chemins et sentiers de nos villages.

Les carnets sont distribués gratuitement au Syndicat d'initiative de Villers-la-Ville, au Relais du visiteur à Genappe ou chez les commerçants locaux dont la boulangerie La Mignardise, à Marbais.

Devenir bénévole en guidant une balade ou en contribuant à un trésor ou... ? N'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe du Relais du Visiteur ([www.relaisduvisiteur.be](http://www.relaisduvisiteur.be)) ou celle du Syndicat d'Initiative ([www.villers-la-ville.net](http://www.villers-la-ville.net)).

## Commerçants & indépendants

### Un plan de relance en 5 axes en guise de boost

**Le Collège communal, Julie Charles, Echevine en charge des Commerces, avec le soutien de la Province du Brabant wallon, ont mis sur pied un plan de relance en 5 axes.** Pour le mener à bien, les commerçants, indépendants et professions libérales sont amenés à faire connaître leurs besoins sur les quatre premiers axes de cette relance:

1. La Commune offre la possibilité de faire un **audit de votre communication virtuelle** ( médias sociaux, site web, e-shop,...). Grâce à une société spécialisée dans l'accompagnement et le coaching visuel, les commerçants demandeurs pourront bénéficier d'une aide sous forme d'un audit de leur communication.



2. Parallèlement, nous serons prochainement équipés de **3 écrans ( 65 pouces)** afin de diffuser vos annonces (vidéos, promotions, images...) à l'accueil de la Maison communale, au Complexe sportif et au CPAS. Cet outil de promotion est mis à votre disposition gratuitement. Cela permet aussi à l'administration d'offrir un outil de communication supplémentaire aux commerçants, restaurants, professions libérales et indépendants. Les formats souhaités pour une mise en ligne vous seront transmis sur simple demande.

3. Nous disposons de **masques chirurgicaux et de gel hydroalcoolique** à votre disposition sur simple demande.



4. Pour améliorer votre attractivité et la mobilité locale, nous vous offrons aussi un **range-vélos** pour faciliter l'éventuel parking cycliste de vos clients. Ceux-ci seront sur platines ou à sceller dans le sol, selon la configuration de votre devanture. Les ouvriers communaux procéderont à l'installation.

5. Enfin, prochainement **une dizaine de panneaux** seront placés à l'entrée des villages pour faire la promotion de nos commerces locaux, restaurants et indépendants.

**Talon à remettre au secrétariat, Administration communale, Rue de Marbais 37 pour le 22 Janvier 2021 ou à compléter sur le site internet communal via [www.villers-la-ville.be/planrelance](http://www.villers-la-ville.be/planrelance)**

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Téléphone :**

**Nom de votre activité :**

**Je souhaite obtenir plus d'informations sur les axes suivants en vue d'y participer :**

**Audit de ma communication**

**Publicité sur les écrans installés dans les bâtiments publics**

**Masques chirurgicaux et de gel hydroalcoolique**

**Range-vélo**

**Le 5<sup>ème</sup> axe, consacré aux panneaux à placer sur la voie publique, étant généraliste, ne demande pas d'inscription**

**Remarque/ Commentaire :**

## Police

### Zone de Police Orne-Thyle : nouvelles dispositions administratives

**Depuis la crise sanitaire, la Zone de Police a mis en place un système de prise des plaintes uniquement sur rendez-vous (sauf les urgences) en téléphonant à l'accueil.**

**Plus récemment, ils ont encore étendu leur offre avec un système informatisé accessible via un lien depuis le site internet.**

Les objectifs sont doubles :

- Éviter un temps d'attente trop long (soit à cause de l'affluence, soit pour cause d'un dossier complexe);
- Améliorer le service offert au citoyen.

Il est évident que pour toutes les situations d'urgence (dénonciation de fait de viol ; coups et blessures etc.), une prise en charge immédiate aura lieu et vous pourrez toujours vous présenter directement en leurs bureaux. Dans ce cadre, si vous consultez le site de prise de rendez-vous et que le système vous indique que cela n'est pas possible, alors **n'hésitez pas, contactez l'accueil (010/65.38.00) ou composez le 101.**



Concrètement comment faire ?

- Consulter le site Internet de la Zone de Police <https://www.police.be/5270>
- Cliquez sur « Prendre Rendez-Vous » dans la rubrique « Contactez-nous »
- Cliquez ensuite sur le lien « Prendre rendez-vous ».
- Choisissez le fait pour lequel vous souhaitez déposer plainte. Attention ! Un seul fait par rendez-vous
- Choisissez un bureau de police et une heure de rendez-vous. Attention : seuls les moments disponibles seront affichés.

Vous n'avez pas accès à internet ? Aucun souci ! Vous pouvez bien sûr contacter votre bureau de police locale par téléphone durant les heures d'ouverture et l'équipe se fera un plaisir de vous conseiller et/ou de prendre rendez-vous pour vous.

#### Heures d'ouverture des bureaux de Police

##### MONT-SAINT-GUIBERT

rue Edouard Belin 14  
[zp.ornethyle@police.belgium.eu](mailto:zp.ornethyle@police.belgium.eu)  
 010/65.38.00  
 Du lundi au vendredi 08h à 12h et 13h à 18h et le samedi 09h à 13h

##### VILLERS-LA-VILLE

rue de Priesmont 135  
 071/87.70.02  
 Du lundi au jeudi 09h00 à 12h00 et le vendredi 17h à 20h

##### CHASTRE

Avenue du Castillon 71  
 010/65.84.75  
 Mardi et Jeudi 09h00 à 12h00 et mercredi 13h à 16h

##### COURT-SAINT-ETIENNE

Chaussée de Bruxelles 27  
 010/61.12.50  
 Du lundi au vendredi 09h à 12h  
 sauf mercredi 13h à 19h

##### WALHAIN

rue des Combattants  
 010/65.04.01  
 Lundi & mercredi 09h à 12h

**SUIVEZ AUSSI L'INFORMATION AU FUR ET À MESURE SUR  
 FACEBOOK : "1495- COMMUNE DE VILLERSLAVILLE" OU  
 WWW.VILLERS-LA-VILLE.BE**

